

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
26 NOVEMBRE 2025**

Transmission en Préfecture	26 NOV. 2025
Date Réception	

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six novembre à 10 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 - Usine d'Eau Potable du Muy- RD 25 – Quartier Rabinon (ancienne route de Sainte Maxime), les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 17 novembre 2025, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire du MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard - CHIRON Hervé - LONGO Gilles - MOISSIN Jean-François - CHIOCCHA Christophe - GIUSTI Jacques.

REPRESENTEES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

ABSENTS : 6

RAOUST Jean-Paul - UGO René - DECARD Guillaume - HUMBERT Cédrick - MERIMECHE Kader - BOYER Max.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHIRON Hervé

DELIBERATION N° 2025-015	BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2025
Affiché du au	

Madame la Présidente soumet à l'examen du Comité syndical le projet de budget Supplémentaire pour l'année 2025.

Acte de reports et d'ajustements, le Budget supplémentaire est une décision modificative particulière.

· En tant qu'acte de reports, il reprend les résultats, les restes à réaliser et les reports adoptés dans le cadre du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ;

· En tant qu'acte d'ajustements, il permet, comme toute décision modificative, de procéder à des ajustements, à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaires au regard de l'utilisation des crédits ou des engagements pris par le Conseil Syndical depuis l'adoption du Budget primitif.

Le Budget Supplémentaire est soumis à l'examen du Comité Syndical.

Il s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

Budget supplémentaire 2024	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	4 797 592,45	1 104 955,00
Excédent N-1 Reporté	1 797 370,78	0,00
Affectation du résultat	0,00	0,00
Reste à réaliser	6 146 722,15	11 636 730,38
Total Section d'investissement	12 741 685,38	12 741 685,38
Section De fonctionnement	4 527 681,03	126 341,00
Excédent N-1 Reporté	0,00	4 401 340,03
Total Section de fonctionnement	4 527 681,03	4 527 681,03
Total Budget Supplémentaire 2025	17 269 366,41	17 269 366,41

Le Comité Syndical est invité à :

- ✓ délibérer sur le Budget Supplémentaire.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.2312-1, L.2312-2 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2025

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1 : Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025 est adopté et arrêté à la somme de 17.269.366,41 euros.

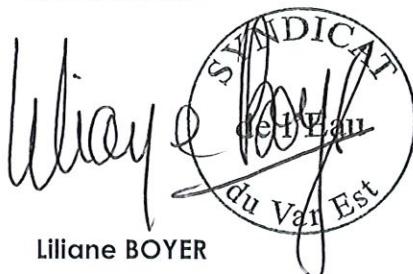
Article 2 : La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du syndicat(<https://seve-eau.fr>).

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE

Liliane BOYER



The image shows a handwritten signature of "Liliane BOYER" to the left of a circular official stamp. The stamp has "SYNDICAT" at the top, "du Var Est" at the bottom, and "de l'Eau" in the center. There is a diagonal line through the stamp.